



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 18-04/2025 /

Dossier complet le : 18-04/2025 /

N° d'enregistrement : 002759/KK P

1 Intitulé du projet

Amenagement du site des Soeurs Munet sur la commune de Menton.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

ETS PUB FONCIER P.A.C.A

Raison sociale

ETS PUB FONCIER P.A.C.A

N° SIRET

44164922500022

Type de société (SA, SCI...)

Établissements publics

Représentant de la personne morale ☒ Madame

☐ Monsieur

Nom

Bertolino

Prénom(s)

Claude

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41. Aires de stationnement de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs	ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de mobiles de loisirs., 41A

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet vise à la réalisation d'une opération mixte (logements/commerces) et d'une aire de stationnement en sous-sol du bâtiment. Le périmètre de l'opération se situe en zone déjà urbanisée, entre la rue des Soeurs Munet et l'avenue des Allées, au Sud-Ouest de la commune de Menton.

Le périmètre de l'opération compte actuellement des parcelles avec des bâtiments à destination d'habitation et de commerces en rez-de-chaussée en direction de l'Avenue des Allées. Les bâtiments sont pour la plupart vétustes, voire abandonnés pour certains. Ces bâtiments ont vocation à être démolis pour laisser place au nouveau projet mentionné ci-dessus, à l'exception de la maison « patrimoniale » (située au 54 avenue des Allées et cadastrée BI152), qui sera réhabilitée.

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif de convertir un site aujourd'hui uniquement composé de bâtiments collectifs et individuels, pour la majorité vétuste et pour certains abandonnés, en un complexe immobilier mêlant logements et commerces.

Les objectifs identifiés sur le site sont les suivants :

- Restructurer cet espace, améliorer la qualité urbaine du secteur, et offrir une architecture et un paysage plus qualitatifs,
- Mener une intervention forte afin d'augmenter le parc de logements, tout en densifiant ce secteur urbain,
- Répondre aux besoins de la population en termes de logements et notamment de logements sociaux,
- Maintenir l'offre en locaux commerciaux de proximité,
- Limiter progressivement l'existence de bâtiments abandonnés ou vétustes et les remplacer par des bâtiments neufs respectant les normes énergétiques.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le site de projet étant relativement plat, il ne s'avère pas nécessaire de réaliser de grands terrassements en phase travaux, ceux-ci se limitant à la réalisation de fouilles pour les fondations des constructions et la réalisation des parkings souterrains sur deux niveaux. Les matériaux de déblais seront prioritairement réutilisés in situ pour remodeler les terrains, permettre la création des parkings souterrains et la réalisation des aménagements paysagers. Les matériaux excédentaires seront évacués pour valorisation via la filière la plus appropriée. Le site sera raccordé à l'ensemble des réseaux (eau potable, eaux usées, électricité, etc.) Les bâtiments actuels du site seront démolis à l'exception de la maison patrimoniale qui sera réhabilitée.

À la suite de la maîtrise foncière du site il sera demandé à la maîtrise d'ouvrage de se doter d'une Charte Chantier à faible nuisance.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Dans sa phase d'exploitation, le projet permettra :

- De répondre à la demande de logements variés sur le secteur, et notamment à la demande de logements sociaux, la commune de Menton étant carencée,
- De mettre à disposition des habitants des commerces

Le stationnement du projet est entièrement prévu en sous-sol, afin de maximiser l'espace disponible au niveau du sol pour les autres usages. Cette configuration permet de garantir que les véhicules seront dissimulés sous terre, préservant ainsi l'esthétique et l'intégrité du site tout en répondant aux besoins en stationnement. L'accès à ce sous-sol pourra se faire par une rampe d'entrée située rue des Soeurs Munet, facilitant ainsi la circulation des véhicules vers et depuis le bâtiment.

Le projet accueillera dans son bâtiment, environ 70 logements, afin de répondre à l'attente en logement de la commune.

Au rez-de-chaussée du bâtiment, des espaces commerciaux seront aménagés le long de l'Avenue des Allées. Cette implantation permettra de dynamiser le quartier tout en offrant aux habitants et aux visiteurs des services de proximité.

Les commerces sont implantés vers l'Avenue des Allées au rez-de-chaussée du bâtiment.

Pour garantir une qualité de vie optimale, un aménagement paysager soigné est prévu autour du bâtiment. Des espaces verts et des plantations diversifiées seront intégrés dans le projet afin de créer un cadre de vie agréable.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Concertation du 15/04/2024 au 15/06/2024. DUP avec enquête parcellaire conjointe et PC. Possible DLE pour les rubriques 1.1.1.0, 3.1.5.0 et 1.1.2.0 (régime de déclaration ou autorisation selon études en cours).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Assiette fonciere du projet	(Environ 2 395, m²)
Emprise demolie	(Environ 1 466, m²)
Nombre d'etages maximal	(7, etages)
Nombre de sous-sols	(2, niveaux de sous-sols)
Places de stationnements	(Environ 100, places)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 54 Voie : Avenue des Allies

Lieu-dit :

Localité : 54 Avenue des Allies 06500 Menton

Code postal : 06500 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 7°29'22"E Lat. : 43°46'29"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : Lat. :

Point de d'arrivée : Long. : Lat. :

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le Plan Local d'Urbanisme de Menton est en cours de revision et devrait etre approuve en septembre 2025. Dans la version arreteee de la revision du PLU (arreteee le 4/12/2024), le projet

Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐Oui ☒Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐Oui ☐Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Le site de projet ne se trouve au sein d'aucune ZNIEFF. Le site d'étude se trouve : - A 260 m au Nord-Ouest, de la ZNIEFF terrestre de type II « Sainte-Agnes », n°930020138, - A 1,7 km à l'Est de la ZNIEFF terrestre de type I « Collines de rappalin et de la coupiere », n°930020149.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	La commune de Menton est concernée par la loi Littoral. Le périmètre de l'opération se trouve à l'extérieur des espaces proches du rivage et des espaces remarquables terrestres.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	La commune de Menton dispose d'un PPBE approuvé le 29 juillet 2020. Il couvre l'avenue Jean Monnet, qui ne concerne pas le projet.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	La zone de projet est située dans le périmètre de protection au titre des abords de 2 monuments historiques : - Hotel Winter Palace (inscrit), - Ancien hotel Riviera Palace (inscrit).
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune de Menton est concernée par deux PPRN. - Un PPR mouvements de terrain et de séisme, - Un PPR inondation par débordement des cours d'eau.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Le PPR mouvements de terrain séisme a été approuvé le 14 février 2001 (projet situé hors aléa) Le PPR inondation a été prescrit le 2 avril 2020. Aucune cartographie de l'alea n'est à ce jour disponible.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Le site pollué le plus proche se trouve à plusieurs kilomètres à l'Est de la zone d'étude. Il s'agit d'une station-service (Ex BASOL, référencée SSP000419301). Un ancien site BASIAS est relevé à environ 50 m à l'Ouest du site. Il s'agissait d'un garage automobile référencé SSP3981780 dont l'activité est terminée
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☒	☐	Le projet s'implante au sein du site inscrit « Littoral de Nice à Menton » (93I06049). L'inscription est motivée par l'accompagnement qualitatif du développement touristique et économique visant à préserver le caractère grandiose de cette partie du littoral.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	La zone Natura 2000 la plus proche est a environ 650 m au Sud : Cap Martin (n°FR9301995).
D'un site classé ?	☐	☒	Le site classe le plus proche est situe a 700m au nord du projet. Il s'agit du Monastere de l'Annonciade a Menton.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Des prelevements pourront etre necessites dans le systeme aquifere des Formations variees du Cretace au Tertiaire des bassins versants du Paillon et de la Roya (FRDG419), pour la realisation des niveaux de sous-sol du projet. Ces prelevements seront etudies et detailles a l'opportunit� de la procedure Loi sur l'Eau a laquelle le projet est soumis, au moyen d'une etude hydrogeologique.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications pr�visibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	En phase travaux, des mesures de stockage sont prevues pour les produits dangereux afin d'eviter la pollution des nappes (stockage sur retention a l'abri des intemperies, �tiquette reglementaire des produits, recuperation des liquides chimiques en retention pour elimination), avec drainage si necessaire. Une procedure traitant les rejets accidentels sera mise en place.
	Est-il exc�dentaire en mat�riaux ?	☒	☐	La realisation des niveaux de sous-sols entrainera la production de deblais qui seront tries et tant que possible reemploy�es a proximite du site de projet. Le chantier observera un tri strict des dechets engendres par les demolitions, afin de favoriser le reemploi des mat�riaux. A cette fin un registre chronologique de production de
	Est-il d�ficitaire en mat�riaux ?	☒	☐	Le projet necessitera un approvisionnement ext�rieur en mat�riaux. Le projet vise a l'optimisation du reemploi sur site des mat�riaux issus des demolitions.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	L'alimentation en eau potable de la Commune de Menton est assurée à partir de la Roya et de la Vesubie et gérée par la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française. Le volume total disponible est de 41 904 m ³ /j sur l'ensemble du périmètre de la Communauté d'Agglomération de Riviera Française (CARF) intégrant l'alimentation en eau de la principauté de Monaco.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	La végétation sur le site du projet est très rare. Seuls quelques arbres sont présents sur cette zone très densément construite ce qui limite le potentiel de fréquentation par la faune exceptée potentiellement l'avifaune et les chiroptères anthropophiles. Aucune espèce faunistique ou floristique n'est recensée sur la base de données Silène Expert.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet est éloigné des sites Natura 2000, il n'y a donc pas de connexion écologique à un site Natura 2000. Il n'est donc pas susceptible d'avoir un impact sur les habitats et les espèces inscrits dans les sites Natura 2000 à proximité.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet s'inscrit au sein d'une zone constituée d'une urbanisation dense. Il n'entraîne aucune consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers ou maritimes.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le projet est concerné par le retrait-gonflement d'argile (échelle moyen), et est inscrit dans l'atlas des zones inondables (lit majeur du « torrent le Borriglione »). Toute la commune est classée en zone 4 de sismicité moyenne. Le projet prend en compte des dispositions constructives pour le risque lié au séisme et l'aléa argile.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet prend en compte le risque vectoriel engendré par les changements climatiques et la prolifération des moustiques : le cahier des charges de conception comprendra des mesures de mise en œuvre et de
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☒	☐	Un traitement adapté à la présence d'amiante et de plomb sera déployé pour les déchets issus de la démolition du bâti existant.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	En phase chantier, les travaux entraineront des déplacements dus a la circulation des camions et engins de chantier. En phase d'exploitation, le projet est susceptible d'engendrer des déplacements lies aux habitants et aux visiteurs sans augmenter significativement le trafic. Au regard des places de
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	En phase chantier, les travaux sont susceptibles d'augmenter le niveau de bruit sur le secteur. Mais des mesures seront prises dans cette phase pour limiter l'impact du bruit
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Le projet est legerement concerne par une nuisance sonore en raison de la route RD 22, identifiée comme une voie routiere qui supporte un
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	En phase d'exploitation, le projet n'engendrera aucune odeur ou nuisance olfactive.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Le projet est localise en centre urbain ou les odeurs de la ville dominant.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	En phase chantier, les operations et l'utilisation d'engins de chantier seront emetteurs de vibrations. Des mesures de reduction adequates seront
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Les vibrations existantes sont aujourd'hui generees par les voies de circulation localisees a proximite du site de projet (voiture, bus). Elles demeurent limitees.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Le projet n'est pas de nature a engendrer de pollution lumineuse supplementaire a l'eclairage urbain du quartier.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le site est concerne par des emissions lumineuses liees a l'eclairage des batiments et des voies a proximite.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Les rejets dans l'air engendre par le projet seront dus aux vehicules des occupants d'immeuble. Il n'y aura pas de modification significative de la qualite de l'air.
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Les rejets liquides du projet sont les eaux de pluies qui peuvent ruisseler depuis la chaussee, les toitures et les surfaces impermeabilisees. Les eaux pluviales seront versees

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Les eaux usées domestiques engendrées par le projet seront rejetées dans le réseau de traitement des eaux usées de l'agglomération de la Riviera Française. Les eaux usées sont collectées et envoyées vers la station d'épuration située sous l'esplanade F. Palmero, qui est dimensionnée pour traiter 82 500 équivalents/habitants (EH). En 2020, 58 000 équivalents/habitants (EH) ont été traités par la station.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Le chantier produira une certaine quantité de déchets inertes, issus des démolitions et des excavations nécessaires à la réalisation du projet. Des diagnostics PEMD permettront un traitement adapté de ces déchets. En phase exploitation, le projet engendre des déchets ménagers et assimilés. Le système de collecte et de traitement des déchets se fait par le biais de la communauté de la Riviera Française.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	L'insertion paysagère et architecturale a été conçue pour insérer au mieux le projet dans son environnement urbain. Le bâtiment créé bénéficiera d'une bonne insertion dans le site, en respectant un cahier de prescriptions architecturales et paysagères précis afin d'assurer une homogénéité de la forme urbaine du secteur. En outre, le projet prévoit la réhabilitation de la maison.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le projet s'implante en centre urbain et propose une mixité de fonctions (logements, dont une offre sociale, et commerces) sur un site qui comporte actuellement une offre d'immeubles collectifs et non collectifs.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Sans objet.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

La maîtrise d'ouvrage menera des diagnostics et études nécessaires à une conception exemplaire en termes de gestion des eaux pluviales et de potentielle interaction avec la nappe souterraine. Les mesures adoptées seront abordées dans le détail au cours de la procédure de Dossier Loi sur l'Eau.

Mesures de la phase chantier :

R1 : La maîtrise d'ouvrage du projet devra se doter d'une Charte « Chantier à Faibles nuisances » : la charte de chantier à faible nuisance environnementale prévue pour les démolitions et constructions du projet permet d'assurer la prévention et la limitation des potentielles pollutions et nuisances engendrées en phase de travaux

R2 - Limitation de la gêne occasionnée aux riverains : les circuits d'approvisionnement et d'évacuation des chantiers seront définis avant toute intervention pour limiter au maximum l'impact sur le chantier

R3 - Cloturation du site de chantier : les entreprises devront clôturer le site du chantier afin d'interdire toutes pénétrations ou passages piétons extérieurs. Une signalisation adaptée sera mise en place tant pour les chantiers et leur accès que pour les cheminements provisoires qui pourront être créés

R4 - Gestion de la propreté du chantier : les entreprises devront prendre toutes les précautions pour limiter les chutes de matériaux ou dépôt de boues sur les voies publiques empruntées par leur matériel. Elles effectueront en permanence les nettoyages et brossages nécessaires des

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet permet une nette amélioration de l'état existant du site, en offrant une qualité paysagère et architecturale élevée. Le projet bénéficiera d'une bonne insertion dans le site, en respectant un cahier de prescriptions architecturales et paysagères précis afin d'assurer une homogénéité de la forme urbaine du secteur. L'amélioration des vues sur le paysage proche est prise en compte avec des hauteurs limitées en bordure de voie afin de garder une perspective sur la colline de la Vierge ainsi que la création de percées visuelles donnant un îlot aéré. Le projet amène un dynamisme au secteur en intégrant une nouvelle proposition de logements (environ 70 logements) contenant de la mixité sociale ainsi que du commerce de proximité au rez-de-chaussée (environ 400 m²).

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom Bailly

Prénom Marion

Qualité du signataire Chargee d'affaires

À Marseille

Fait le 18-04-2025 /

Signature du (des) demandeur(s)